

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2019

1. La séance a été ouverte à 19 h 40 en absence de la conseillère Claire Boucher et en présence d'un citoyen.
2. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier l'octroi d'un contrat de 18 041 \$ à la Firme *EMCO* de Trois-Rivières **pour la fourniture de matériel de plomberie destiné à la réparation d'un ponceau du chemin du Bout-du-Monde.**
3. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer à *Les Entreprises Auclair inc.* de Saint-Paulin un contrat de 42 000 \$ **pour des travaux d'aménagement à l'écocentre municipal.**
4. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer à la Firme *EXP* de Joliette un contrat de 2 500 \$ pour **la mise à jour du plan d'intervention sur les infrastructures municipales** lequel est exigé par les autorités gouvernementales concernant le programme de la taxe d'accise.
5. Il a été résolu à l'unanimité de **poursuivre la démarche d'acquisition du bâtiment de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie à Saint-Paulin**, d'accepter les modifications mineures convenues aux conditions d'acquisition et d'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents requis.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer à *Les Entreprises Auclair inc.* de Saint-Paulin un contrat de 16 500 \$ pour **des travaux d'aménagement d'un bloc sanitaire aux Quatre-Coins.**
7. Il a été résolu à l'unanimité de **donner l'accord de principe pour l'installation d'un tableau d'affichage électronique aux Quatre-Coins** par la Municipalité et / ou par *Le Comité Industriel de St-Paulin inc.*
8. À la parole au public, M. Alyre Bélanger est intervenu pour demander au Conseil une exception à la politique de location de salle en faveur de la Fabrique. Le sujet n'étant pas à l'ordre du jour et les procédures d'assemblée extraordinaire ne permettant pas l'ajout de sujet en l'absence d'un élu, la séance a été levée et le sujet discuté hors séance.
9. Par vote unanime, **la séance a été levée** à 19 h 50.